



**ARRETE MINISTERIEL N°MINEPSP/CABMIN/002/2014 DU 03.10.2014**  
**PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE L'EQUIPE NATIONALE CHARGEE DE LA**  
**FORMULATION DU PROJET DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO DANS**  
**LE CADRE DU PROJET UNESCO-FONDS EN DEPOT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE**  
**DE CHINE (CFIT)**

---

**Le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel,**

Vu la Constitution de la République démocratique du Congo telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011, spécialement en ses articles 43, 45, 90 et 93 ;

Vu la Loi - Cadre n°86-005 du 22 septembre 1986 de l'Enseignement National spécialement en ses articles 6, 49, 54 et 67;

Vu l'Ordonnance n°12/003 du 18 avril 2012 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères ;

Considérant la Stratégie du développement du sous- secteur de l'Enseignement Primaire et Secondaire et le Plan Intérimaire de l'Education qui la met en œuvre ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition du Secrétaire Général à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel,

*[Signature]*

**ARRETE :**

**Article 1 :** Sont désignés membres de l'Equipe nationale chargée de formuler un projet pour la République démocratique du Congo dans le cadre du projet UNESCO-FONDS en dépôt de la République Populaire de Chine (CFIT) les personnes dont les prénoms, noms, post-noms et fonctions suivent :

***01. Ministère de l'Enseignement Primaire, secondaire et Professionnel***

- Cabinet du Ministre : **Monsieur Jovin MUKADI TSANGALA**, Conseiller chargé de la Coopération Internationale, Coordonnateur ;
- Service National de Formation (SERNAFOR) : **Monsieur Edgard BAL MAYEL**, Inspecteur Général Adjoint, Point Focal ;
- Service de Contrôle et de Paie des Enseignants (SECOPE) : **Monsieur Delon KAMPAY**, Directeur Adjoint, Membre ;
- Direction des Programmes Scolaires et Matériels Didactique : **Madame Anne Marie NZUMBA**, Directeur Chef de Service, Membre ;
- Direction de la Réforme et des innovations pédagogiques : **Monsieur Timothée NLANDU MABULA**, Directeur Chef de Service, Membre ;
- Cellule d'Appui Technique (CAT) : **Monsieur Eustache BANZA**, Membre ;
- Institut de formation des cadres de l'EPSP (IFCEPS) : Monsieur Joseph AKWALA, Point Focal.

***02. Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique :***

- Direction des Etudes et de la Planification (DEP) : **Monsieur Dominique KABUYA**, Directeur Chef de Service, Membre ;
- Commission Permanente des Etudes (CPE) : **Monsieur MOFO MULOP**, Conseiller, Membre;
- Institut Supérieur Pédagogique Technique (ISPT) : **Monsieur KUDIEKILA MAMBA**, Chef des Travaux, Membre.

***03. Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale :***

- Direction des Etudes et de la Planification : **Monsieur Boniface BOTIHO**, Directeur Chef de Service, Membre ;
- Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle (DGENF) : **Monsieur MBAYA KASHALA**, Directeur Général, Membre.

***04. Institutions universitaires de formation et de recherche***

- Université Pédagogique Nationale (UPN) : **Monsieur Ferdinand KABAMBA PALATA**, Professeur, Membre ;
- Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Kinshasa : **Monsieur Pierre MUKENDI WA MPOYI**, Professeur, Membre.



**05. Syndicats des Enseignants**

- Syndicat des Enseignants du Congo (SYECO) : **Monsieur Patient MUHEMERI**,  
membre.

**Article 2 :** Les membres de l'Equipe nationale bénéficient d'une prime spéciale pour les travaux intensifs à charge du Trésor Public dont la hauteur est fixée conformément à la circulaire n°001/CABMIN/BUDGET 2010 DU 03/02/2010 PORTANT Budget de l'Etat pour l'exercice 2010

**Article 3 :** Le Secrétaire Général à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 08 FEB 2014

  
**Maker MWANGU FAMBA**